



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 10 mai 2016/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 31 mai 2016, à 19h00,
à la « Salle du Conseil »,
ch. de Penguey 1B, 1162 Saint-Prex.**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.
4. Rapports des commissions :
 - N° 01/04.2016 - Rapport de gestion 2015 (le document suivra par courrier séparé) ;
 - N° 02/04.2016 - Comptes de l'exercice 2015 (le document suivra par courrier séparé) ;
 - N° 03/04.2016 - Echelle des traitements de la nouvelle Convention collective de travail (le document suivra par courrier séparé).
5. Motion de la Commission de gestion et des finances "Pour la modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la Commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extra-budgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF 50'000.00". Détermination verbale du Comité de direction.
6. Motion François Siegwart concernant la modification de l'article 11 des Statuts de l'Association de communes Police Région Morges (le document suivra par courrier séparé).
7. Votation relative à l'acceptation d'une dérogation à l'article 11 des Statuts.
8. Communications du Bureau.
9. Communications du Comité de direction.
10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Questions, vœux et divers.

Page : 1/2

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer avant le début de la séance auprès du Président ou de la secrétaire et communiquer le nom du délégué remplacé.

A l'issue de la séance, vous êtes cordialement invités à l'apéritif ainsi qu'au repas, organisés à l'occasion de cette dernière assemblée à Saint-Prex. Afin de garantir la bonne organisation de cet événement, nous vous saurions gré de nous donner réponse, par retour du coupon ci-dessous ou directement à l'adresse électronique mentionnée en marge, avant le 20 mai prochain.

le président

la secrétaire

François Ludwig

Claude de Titta

Coupon-réponse "Repas du Conseil intercommunal du 31 mai 2016"

Nom et prénom _____

Je prendrai part au repas

Je ne pourrai pas être présent(e)

A retourner avant le 20 mai 2016

Police Région Morges, case postale 898, 1110 Morges 1

Fax : 021/828.04.41

Courriel : info@police-region-morges.ch

Mme Pili Perez